

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE A HUIS CLOS DU FAIT DE LA PANDEMIE DE COVID
DU 26 MAI 2020 A 20H00.**

COMPTE RENDU

			Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
1	M	BEMELS	oui			
2	Mme	CAUDRON	oui			
3	Mme	GOASDOUE	oui			
4	M	WEIFFENBACH	oui			
5	M	CHAUMERLIAC	oui			
6	Mme	FOURCROIX	oui			
7	M	WATIER	oui			
8	Mme	TISSU	oui			
9	Mme	GODENNE	oui			
10	M	GHILLEBAERT	oui			
11	M	de RANCOURT	oui			
12	Mme	ROBERT	oui			
13	Mme	DOLQUES	oui			
14	M	BARBIER	oui			
15	Mme	D'ANDREA	oui			
16	M	BRUEL			oui	
17	Mme	GUIMIOT	oui			
18	Mme	DE SANTIS	oui			
19	Mme	CALLEWAERT	oui			
20	M	COHEN	oui			
21	M	SCHILLINGER	oui			
22	M	DEGREMONT	oui			
23	M	RAOULT	oui			
24	Mme	CLEMENT	oui			
25	M	VOLLE	oui			
26	M	PREVALET	oui			
27	Mme	PALLUD	oui			

Secrétaire de séance : Mme CAUDRON Céline

Du fait de la pandémie de COVID, la séance de Conseil Municipal s'est tenue à huis clos et elle a été décentralisée au CSL afin de respecter les gestes de distanciation humaine.

M le Préfet en a été informé par un @ du 19 mai 2020 émanant de M le Maire et il en a accusé réception le 20 mai 2020.

Une minute de silence a été respectée suite au décès le 24 avril dernier de Mme CHAUMERLIAC Françoise, Premier Maire Adjoint durant le mandat 2014-2020 et élue au sein du Conseil Municipal depuis 2001. Au préalable, M BEMELS avait lu la lettre de M le Préfet du Val d'Oise rendant hommage à Mme Françoise CHAUMERLIAC pour son dévouement et son engagement au service de la Commune de PRESLES.

Dans un premier temps, il a été procédé à l'élection du Maire.

M BEMELS, seul candidat, a été élu à l'unanimité en recueillant 26 voix.

Dans un second temps, il a été procédé à l'élection des adjoints après que le Conseil municipal ait fixé, à l'unanimité, le nombre à huit pour la mandature 2020-2026.

La liste conduite par Mme CAUDRON a recueilli 26 voix.

Ont donc été désigné Maires Adjoint :

Premier Adjoint	Mme	Céline CAUDRON	Affaires générales et communication
Second Adjoint	Mme	Patricia GOASDOUE	Enfance et adolescence
Troisième Adjoint	M	Hervé WEIFFENBACH	Urbanisme et environnement
Quatrième Adjoint	M	Thierry CHAUMERLIAC	Culture et patrimoine
Cinquième Adjoint	Mme	Aïcha FOURCROIX	Affaires sociales et solidarités
Sixième Adjoint	M	Michel WATIER	Travaux et sécurité
Septième Adjoint	Mme	Martine TISSU	Associations, sports et loisirs
Huitième Adjoint	Mme	Françoise GODENNE	Affaires scolaires

1°) Règlement intérieur du Conseil Municipal :

Conformément aux dispositions du CGCT (article L.2121.8), les conseils municipaux des Communes de 3500 habitants et plus doivent adopter leur règlement intérieur dans les six mois qui suivent les élections municipales.

Le Conseil Municipal,

• **à l'unanimité, a adopté le règlement intérieur de l'assemblée communale pour la mandature 2020-2026.**

2°) Commissions communales (composition et constitution) :

Conformément aux dispositions du CGCT, et plus particulièrement à l'article L.2121.22, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier des domaines spécifiques.

Les commissions communales seront au nombre de 8 et se décomposeront ainsi :

1. urbanisme et environnement,
2. travaux, sécurité et marchés publics,
3. culture et patrimoine,

4. associations, sports et loisirs,
5. événementiel et vie économique,
6. enfance et adolescence,
7. vie scolaire,
8. information et communication.

Le Conseil Municipal,

• à l'unanimité, a créé les huit commissions ci-dessus qui comprendront huit membres sauf la commission n°2 qui sera aussi celle dédiée à l'attribution des marchés publics (le Maire est membre de droit et exerce la présidence de chaque commission),

• à l'unanimité, a procédé à la désignation des élus amenés à siéger au sein de chaque commission selon les tableaux ci-dessus.

COMMISSION N°1 : URBANISME ET ENVIRONNEMENT		
1	M WEIFFENBACH	Adjoint et Vice Président
2	M CHAUMERLIAC	Adjoint
3	de RANCOURT	Conseiller
4	BARBIER	Conseiller
5	BRUEL	Conseiller
6	COHEN	Conseiller
7	DEGREMONT	Conseiller
8	VOLLE	Conseiller

COMMISSION N°2 : TRAVAUX, SECURITE ET MARCHES PUBLICS		
1	WATIER	Adjoint et Vice Président
2	CHAUMERLIAC	Adjoint
3	BARBIER	Conseiller
4	DEGREMONT	Conseiller
5	RAOULT	Conseiller

COMMISSION N°3 : CULTURE ET PATRIMOINE		
1	CHAUMERLIAC	Adjoint et Vice Président
2	GHILLEBAERT	Conseiller
3	ROBERT	Conseiller
4	D'ANDREA	Conseiller
5	BRUEL	Conseiller
6	GUIMIOT	Conseiller
7	SCHILLINGER	Conseiller
8	PREVALET	Conseiller

COMMISSION N°4 : ASSOCIATIONS, SPORTS ET LOISIRS		
1	TISSU	Adjoint et Vice Président
2	GHILLEBAERT	Conseiller
3	ROBERT	Conseiller
4	de SANTIS	Conseiller
5	CALLEWAERT	Conseiller
6	COHEN	Conseiller
7	SCHILLINGER	Conseiller
8	PALLUD	Conseiller

COMMISSION N°5 : EVENEMENTIEL ET VIE ECONOMIQUE		
1	CAUDRON	Adjoint et Vice Président
2	GOASDOUE	Adjoint
3	WEIFFENBACH	Adjoint
4	CHAUMERLIAC	Adjoint
5	FOURCROIX	Adjoint
6	WATIER	Adjoint
7	TISSU	Adjoint et responsable vie économique
8	GODENNE	Adjoint

COMMISSION N°6 : ENFANCE ET ADOLESCENCE		
1	GOASDOUE	Adjoint et Vice Président
2	ROBERT	Conseiller
3	DOLQUES	Conseiller
4	D'ANDREA	Conseiller
5	GUIMIOT	Conseiller
6	de SANTIS	Conseiller
7	RAOULT	Conseiller
8	CLEMENT	Conseiller

COMMISSION N°7 : VIE SCOLAIRE		
1	GODENNE	Adjoint et Vice Président
2	FOURCROIX	Adjoint
3	ROBERT	Conseiller
4	DOLQUES	Conseiller
5	D'ANDREA	Conseiller
6	de SANTIS	Conseiller
7	CALLEWAERT	Conseiller
8	CLEMENT	Conseiller

COMMISSION N°8 : INFORMATION ET COMMUNICATION		
1	CAUDRON	Adjoint et Vice Président
2	TISSU	Adjoint
3	BARBIER	Conseiller
4	BRUEL	Conseiller
5	de SANTIS	Conseiller
6	SCHILLINGER	Conseiller
7	RAOUL	Conseiller
8	PREVALET	Conseiller

3°) Désignation des conseillers municipaux devant siéger au sein du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

Le nombre des élus devant siéger au sein du Centre communal d'action sociale est fixé à 8 élus dont le Maire en tant que Président et membre de droit.

L'élection à la Vice-Présidence interviendra lors de la première réunion du CCAS fixée au 16 juin prochain quand les deux collèges seront réunis (élus et personnes qualifiées extérieures).

Le Conseil Municipal,

- ont été élus, à l'unanimité, au sein du CCAS les sept membres figurant dans le tableau ci-dessous.

COMMISSION CCAS		
1	FOURCROIX	Adjointe et proposée à la Vice-Présidence
2	GOASDOUE	Adjoint
3	GODENNE	Adjoint
4	ROBERT	Conseiller
5	D'ANDREA	Conseiller
6	CLEMENT	Conseiller
7	PALLUD	Conseiller

4°) Désignation des conseillers municipaux devant siéger au sein du conseil d'administration de la Caisse des écoles :

Le nombre des élus devant siéger au sein de la Caisse des écoles est fixé à 8 élus dont le Maire en tant que Président et membre de droit.

L'élection à la Vice-Présidence interviendra lors de la première réunion de la CDE fixée au 16 juin prochain quand les deux collèges seront réunis (élus et parents d'élèves).

Le Conseil Municipal,

- ont été élus, à l'unanimité, au sein du CCAS les sept membres figurant dans le tableau ci-dessous.

COMMISSION CDE :		
1	GODENNE	Adjointe et Vice Présidente
2	GOASDOUE	Adjoint
3	FOURCROIX	Adjoint
4	WATIER	Adjoint
5	TISSU	Adjoint
6	DOLQUES	Conseiller
7	CLEMENT	Conseiller

5°) Désignation des conseillers municipaux représentant la Commune dans les différents syndicats et organismes :

Il convient qu'en début de mandature, le Conseil Municipal désigne les représentants au sein au sein des syndicats intercommunaux ou organismes suivants:

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a procédé à la désignation des élus amenés à siéger dans les syndicats intercommunaux ou les organismes selon le tableau ci-dessous.**

Dénomination du syndicat ou organisme	Nom des membres titulaires	Nom des membres suppléants
Vallée du Ru de Presles	1)-M BEMELS 2)-M CHAUMERLIAC	1)-M BRUEL 2)-M DEGREMONT
Transports Scolaires (SITE)	1)-Mme GODENNE 2)-Mme GUIMIOT	1)-Mme GOASDOUE 2)-Mme d'ANDREA
Conservatoire à rayonnement communal de Presan	1)-M CHAUMERLIAC 2)-M BRUEL	1)-M GHILLEBAERT
Ordures Ménagères (TRI OR)	1)- M WEIFFENBACH 2)-M COHEN	1)-Mme DOLQUES 2)- Mme GODENNE
Eaux de Mours, Nointel, Presles	1)-M WEIFFENBACH 2)-M BARBIER	1)-M COHEN 2)-M DEGREMONT
Syndicat départemental d'électricité, du gaz, et télécommunication	1)-M WEIFFENBACH	1)-M VOLLE
Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise	1)-M BRUEL	1)-M RAOULT
Milnovoise, CNAS et ASIMPAD	1)-Mme FOURCROIX	1)-M GHILLEBAERT
Parc naturel régional « Oise pays de France »	1)-M BEMELS 2)- M WEIFFENBACH	1)-M COHEN 2)-M BRUEL
Correspondant défense	1)- M WATIER	

6°) Délégation au Maire en Application de l'article L 2122-22 du CGCT:

Après délégation expresse du Conseil Municipal et en application de l'article L.2122.22 du CGCT, le Maire peut par voie de décision prendre diverses dispositions clairement identifiées par la Loi sans que l'Assemblée Municipale doive en délibérer a priori. En revanche, le Conseil Municipal doit être informé, a posteriori, de chaque décision en séance plénière.

Il est proposé que les délégations attribuées par le Conseil Municipal lors du mandat 2014-2020 soient légèrement modifiées pour le mandat 2020-2026.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a décidé de déléguer à Monsieur le Maire certains pouvoirs de décision conformément à l'article L 2122-22 en excluant les alinéas 2, 3, 5, 10,12, 15, 16, 18, 19, 20 et 27 du dit article.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance à été levée à 21h50.

A Presles, le 27 mai 2020



Le Maire: Pierre BEMELS.